

ŒNO SÉLECTION

EFFET PRÉVENTIF DU CHITOSANE ÉVALUÉ PAR ENOSENS

Si l'effet curatif du chitosane sur les vins contaminés par *Brettanomyces bruxellensis* est prouvé, son effet préventif fait davantage débat. Le laboratoire Enosens en Gironde a mené une étude courant 2019 pour mesurer la durée de cet effet préventif sur des élevages longs en fût, sur trois bordeaux rouges. Les populations initiales de *Brettanomyces* s'élevaient respectivement à 7, 175 et 1529 UFC/ml et le SO₂ libre maintenu entre 25 et 30mg/l. Chaque lot a fait l'objet de trois modalités : témoin non traité, chitosane préventif à 2g/hl, chitosane préventif à 4g/hl, à raison de quatre barriques par modalité et par lot. Résultats : l'essai n'a pas mis en évidence d'effet préventif sur plus de 6 mois. Après 11 mois d'élevage, un seul lot présentait des concentrations finales en phénols volatils inférieures au seuil de perception (450µg/l) et proches des teneurs initiales mais aussi bien pour la modalité témoin que pour les modalités traitées, ce qui exclut tout effet du chitosane dans ce cas.

Par ailleurs, le suivi a montré que le dénombrement précoce des *Brettanomyces* ne constitue pas un outil suffisant pour gérer le risque de déviation et que, en revanche, la teneur en sucres résiduels est, elle, fortement corrélée au risque de déviation, ainsi que l'élévation de température du chai.

Enfin, le suivi mensuel des teneurs en phénols-volatils a permis de détecter les attaques ou de s'assurer de la stabilité des lots. Le laboratoire Enosens préconise donc de baser le suivi des contaminations sur le dosage mensuel des phénols-volatils, « méthode efficace à 88%, rapide, moins onéreuse, qui permet au vinificateur de n'intervenir que dans les cas où un début de déviation est observé, avec des prélèvements espacés de 4 semaines dans les périodes à risque (juin à octobre), mais à coupler avec quelques contrôles microbiologiques, « notamment juste avant la mise en bouteille. »

